

Mandat d'expert·e aux examens Assistant·e socio-éducatif·ive (ASE)

1 Mission et rôle de l'expert·e

Évaluer selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) les prestations d'un·e candidat·e CFC ASE finaliste selon l'ordonnance de formation ASE.

L'expert·e est sollicité·e, selon ses disponibilités, durant les mois d'avril, mai et juin. Il·elle s'engage, au minimum, pour 3 jours complets ou 5 demi-journées en dehors des week-ends.

2 Profil

- Être au bénéfice d'un CFC ASE ou d'une formation équivalente.
- Avoir au minimum 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine du travail social.
- Avoir une expérience confirmée dans le suivi d'apprenti·e.
- Être en emploi dans le canton de Vaud et obtenir l'accord de son employeur.
- Être formateur·trice en entreprise (FEE) représente un avantage certain pour l'exercice du mandat.

3 Formation

- Deux jours de formation (cours gratuit) donnés à l'HEFP :
 - cours de base sur les compétences liées au rôle d'expert
 - cours spécifique sur la procédure de qualification des ASE

Une attestation fédérale certifie le mandat d'expert.

4 Rémunération et défraiements

Journée de formation	CHF 100.–
Expertise	CHF 150.– la demi-journée CHF 290.– la journée.
Déplacements	Formation et expertise : tarif CFF en 2 ^e classe TPP => CHF 0.70/km.
Frais de repas	CHF 20.–

5 Demande de renseignements et envoi des dossiers de candidature

Commission de qualification des ASE Vaud – procedure@ase-vaud.ch

Si vous correspondez au profil requis et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir le document suivant : [téléchargez le formulaire de candidature](#)

Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets et répondant au profil recherché.

6 Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la commission de qualification.